



## **Message au personnel administratif et de soutien - Organisation du travail et accès au campus**

*Vendredi 19 juin 2020, 14 h 30*

### **Message au personnel administratif et de soutien**

Bonjour à toutes et à tous,

À la suite à l'annonce de l'autorisation d'accès aux campus accordée à l'ensemble du personnel à partir du 22 juin, nous souhaitons vous donner des précisions sur les modalités qui s'appliqueront au personnel administratif et de soutien.

### **L'organisation du travail**

D'abord, rappelons que le télétravail demeure la voie privilégiée pour la réalisation de la prestation de travail afin de limiter le nombre de personnes présentes sur les campus dans le contexte de la COVID-19.

L'ajout de cet accès aux campus, bien que limité, facilitera l'organisation des activités de chaque secteur de travail.

Au cours des prochaines semaines, les différents services et unités planifieront le déploiement de leur offre de services la plus complète possible pour le début du trimestre d'automne. Les aspects qui nécessiteront d'être réalisés en présentiel devront tenir compte de l'évolution des directives de la Santé publique, de la CNESST et du MÉES.

#### Personnel des secteurs académiques

Ces personnes peuvent dès maintenant accéder aux campus pour fins d'organisation du trimestre d'automne lorsque cela s'avère essentiel. Si elles partagent un espace de travail ne permettant pas une distanciation physique de deux (2) mètres, elles doivent organiser leur horaire de présence afin d'éviter d'être présentes en même temps.

Au cours des prochaines semaines, elles seront contactées pour mettre en place, lorsque ce n'est pas déjà le cas, des conditions leur permettant de réaliser efficacement le travail.

#### Autre personnel administratif et de soutien

Ces personnes seront contactées, si ce n'est déjà fait, par leur supérieure immédiate ou leur supérieur immédiat, pour s'assurer qu'elles disposent des conditions leur permettant de réaliser efficacement leur travail et pour convenir avec elles des activités qui devront se faire en présentiel.

Au cours des prochaines semaines, leur supérieure immédiate ou leur supérieur immédiat élaborera, avec leur collaboration, le plan de déploiement de leur offre de services.

## L'accès au campus

Chaque personne doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et veiller à ne pas mettre en danger les personnes qui se trouvent à proximité. Cette responsabilité individuelle et collective est essentielle.

Des mesures sont actuellement mises en place afin d'assurer un environnement sécuritaire pour toutes les personnes devant réaliser des activités à l'intérieur des installations de l'UQAR. Elles seront mises à jour selon l'évolution de la situation de la pandémie ainsi que de l'émission de nouvelles directives de la Santé publique et de la CNESST.

Ces mesures sont contenues dans la [Directive encadrant les activités dans le contexte de la COVID-19 \(C3-D104\)](#). Il est de la responsabilité de chaque personne d'en prendre connaissance et de les respecter lors de leurs accès aux campus.

En terminant, nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

Le vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration,

**Benoît Desbiens, CPA, CA**

*Vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration*

300, allée des Ursulines, C.P. 3300, succ A

Rimouski (QC) G5L 3A1

Téléphone : 418-724-1414

Courriel : [benoit\\_desbiens@uqar.ca](mailto:benoit_desbiens@uqar.ca)